Département de la LOIRE
Arrondissement de Roanne
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CO
Canton de Charlieu

APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27.02.2024

Commune de PRADINES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Janvier 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, , LACOUR Danielle, FESSY Véronique, , Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, Maxime GASDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON, MONDIERE Hubert, Sylvie DENIS

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Véronique FESSY (pouvoir à Danielle LACOUR)

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH

Date d'envoi de la convocation : 18 Janvier 2024.

A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.
- Présentation du bilan des consommations énergétiques.
- Bilan des aides aux associations.
- Point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles.
- Point sur le Centre de Loisirs
- Point sur le Projet de l'Aménagement de la Place de Lavally
- Point sur l'aménagement du préau.

- **Questions diverses.**

- ✓ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 202**3** est approuvé à l'unanimité.

- ✓ **Travaux de la MAM**

La séance commence par une **visite du chantier de la MAM**. Les conseillers découvrent l'ouverture faite dans le mur porteur et les volumes ainsi réalisés entre la pièce principale et la pièce qui deviendra la cuisine. Ils découvrent également l'espace de la salle de bain agrandie et les autres pièces du Rez-De-chaussée. La visite continue à l'étage pour visualiser l'aménagement en cours de réalisation autour de la trémie de l'escalier pour faciliter la circulation directe vers les chambres du fond, le recloisonnement pour créer la salle de bains et l'espace rangement. Les travaux avancent bien et devront se terminer rapidement pour que la PMI puisse valider définitivement les locaux (délai de validation annoncé : 3 mois).

Le timing et le budget des travaux sont respectés pour l'instant.

Suite à l'appel d'offres, le coût des travaux s'élèvera normalement à 156 950€. La Région participera à hauteur de 16 120€, le Département de la Loire à hauteur de 32 795€, l'état par le biais d'une subvention DETR exceptionnelle à hauteur de 26 868€, ce qui fait un total de 64 783€, soit 41% de subventions.

Le dossier des trois assistantes maternelles avance normalement, elles ont déjà reçu des parents qui ont pris contact.

La séance se poursuit en salle du conseil.

- ✓ **Point sur les consommations d'énergies et d'eau**

Jean-Marc SCHIMITZ présente le bilan des consommation et dépenses énergétiques et eau pour 2023.

Les points clés à retenir sont :

- **Pour l'électricité** :

La consommation électrique de la salle communale a fortement augmenté (+50%). Il faut rappeler les locaux du comité des fêtes et de la Pétanque Pradinoise sont également reliés sur ce compteur et que nous n'avons pas encore de sous-comptage. Ces 2 associations utilisent des frigos, lave-vaisselle, machines à glaçons etc…

La consommation électrique des autres locaux est relativement stable : mairie, presbytère et jeu de boules, logement presbytère, école, local de l'électricien et local technique communal.

La consommation au stade est en augmentation de 7%. Celle-ci est refacturée à l'OER. La consommation de la station d'épuration a doublé, ce qui est normal étant donné que la nouvelle station consomme davantage d'électricité avec le nouvel appareillage électronique et le dégrilleur électrique qui fonctionnent en permanence.

Une augmentation globale de la consommation de 17% pour 2023.

Le coût énergétique a augmenté de 20%. Le prix du kilowattheure **a** augmenté même si nous restons sur des contrats bien négociés.

Il est à noter que les locations de la salle des fêtes couvrent le coût de l'électricité ainsi que le coût du ménage. Cette salle des fêtes n'est donc pas complètement une « verrue financière », mais fonctionne à l'équilibre.

- **Pour le gaz** :

Les consommations à mi 2023 indiquent qu'il y a une baisse significative de la consommation à l'école (effet 19°C, amélioration des coupures de chauffage pendant les vacances scolaires… ?). La consommation reste stable pour la mairie et le presbytère.

Le prix du gaz ayant fortement augmenté, Jean-Marc nous rappelle le choix judicieux qui a été fait d'intégrer le groupement d'achat départemental, ce qui limitera cette hausse et évitera une envolée des prix pour les prochains mois.

- **Pour l'eau** :

On note une consommation d'eau relativement importante sur le compteur de la mairie (qui inclut l'appartement à l'étage et la bibliothèque) pour 115m^3 sur une année, sur le compteur de la salle communale pour 80m^3 par an, le stade pour 244m^3 et enfin sur le compteur du presbytère pour 88m^3. Ce dernier local n'étant normalement pas utilisé, il doit y avoir une fuite d'eau, les recherches sont en cours pour résoudre ce problème.

Une augmentation de la consommation d'eau est également notée du côté de la lagune. Il y a eu un remplissage partiel des bassins pendant les travaux. Le nettoyage du bassin alimentant les bâchées est également fait plus fréquemment, au nettoyeur haute-pression, ce qui explique cette consommation.

- ✓ **Comment la commune aide les associations ?** :

Charles Brun rappelle que l'une de nos promesses sur notre profession de foi était de soutenir activement la vie associative à Pradines. Outre l'investissement du préau qui bénéficie à toutes les associations, la commune soutien les associations de son mieux, notamment en mettant des locaux gracieusement à disposition, en finançant les énergies ou les assurances liées à l'utilisation de ces locaux, en versant des subventions directes ou en réalisant des investissements dédiés.

Jean-Marc Hetsch présente au conseil un tableau qui récapitule ce que chaque association pradinoise reçoit ainsi comme soutien de la part de la commune.

On distingue 2 groupes d'associations : celles qui bénéficient, à ce jour, de locaux dédiés, et celles qui utilisent des locaux partagés.

Les clubs de Foot (OER et FCER) bénéficient de locaux dédiés mis à disposition gratuitement par la commune *(évaluation locative à hauteur de 2000€ / an)*. La consommation électrique et la consommation d'eau leur sont refacturées, les abonnements restent à la charge de la commune. Le chauffage est à leur charge. Les locaux sont couverts par l'assurance de la commune. Ces deux associations utilisent également la salle des fêtes gratuitement une fois par an *(coût 280€)*. La commune subventionne directement la tonte du terrain pour un montant 2 770€ / an. Enfin, d'importants investissements ont été réalisés : réfection du terrain d'entraînement, changement d'un poteau d'éclairage près du parking, réfection complète de l'éclairage des terrains…

Le comité des fêtes bénéficie de divers locaux mis à disposition gratuitement *(évaluation locative d'environ 2 120€ / an)*. Ces locaux ne sont pas chauffés, mais sont assurés par la commune. L'électricité et l'eau sont offertes et le comité utilise la salle des fêtes gratuitement une fois par an *(coût 280€)*. Enfin, 50% du feu d'artifice et 50% du repas des anciens sont subventionnés par la commune.

La pétanque pradinoise bénéficie d'un local dédié non chauffé mis à disposition gratuitement *(évaluation locative d'environ 420€ / an)* couvert par l'assurance de la commune. L'électricité et l'eau sont offertes et le club utilise la salle des fêtes gratuitement une fois par an *(coût 280€)*.

Ecole de pétanque : Une subvention directe **sera versée en 2024** pour la création de l'école de pétanque.

Le club **Boule des tilleuls** bénéficie d'un local mis à disposition gratuitement *(évaluation locative d'environ 720€ / an)* couvert par l'assurance de la commune. L'électricité *(1 000€ / an)* et l'eau sont offertes et le club utilise la salle des fêtes gratuitement une fois par an *(coût 280€)*. La commune a financé la réfection du terrain, la plantation d'arbres et les matériaux pour l'installation de toilettes.

Le **club des jeunes** bénéficie d'un local dédié chauffé mis à disposition gratuitement *(évaluation locative d'environ 420€ / an)* couvert par l'assurance de la commune. L'électricité et l'eau sont offertes. Le club des jeunes utilise la salle des fêtes gratuitement une fois par an en commun avec le sou des écoles *(coût 140 €)*. La commune a participé à la réfection du local.

Le club de **la joie de vivre** qui réunit nos aînés 2 à 3 fois par mois utilise un local partagé chauffé, assuré, mis à disposition gratuitement. L'électricité et l'eau sont incluses dans l'utilisation de ce local. Le club utilise la salle des fêtes gratuitement une fois par an *(coût 280€)*. La commune a réalisé l'installation d'un coin cuisine et de placards pour le stockage du matériel du club.

Le **sou des écoles** utilise un local partagé chauffé, assuré, mis à disposition gratuitement en fonction de leurs besoins (principalement pour des réunions ponctuelles). L'électricité et l'eau sont incluses dans l'utilisation de ce local. Le sou utilise la salle des fêtes gratuitement une fois par an en commun avec le club des jeunes *(coût 140€)*. La commune subventionne directement l'achat des cadeaux de fin d'année pour les CM2 qui quittent l'école (calculettes ou dictionnaires).

L'association **Pradines Gym** utilise, pour des **cours de yoga** à raison d'une fois par semaine, un local partagé chauffé, assuré, mis à disposition gratuitement.
L'électricité et l'eau sont incluses dans l'utilisation de ce local.

L'association **Petits Sabots et Grandes Oreilles**, l'association de la **marche de la solidarité**, ainsi que les **associations des classes** utilisent chacune gratuitement la salle des fêtes une fois par an *(coût 280€)*. Des subventions ponctuelles ont été versées à PSGO lorsqu'elles ont été sollicitées, notamment pour soutenir leurs investissements ou formation de leurs intervenants.

- ✓ **Centre de Loisirs :**

Un centre de loisirs va ouvrir à Pradines. Sa gestion et son animation se feront en commun avec celui de Régny, par le biais de la SPL dans laquelle la commune a pris des parts.

Ce centre utilisera la salle sous l'école ainsi que la cantine et la salle de couchette de l'école, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il a fallu réaliser quelques aménagements, notamment au niveau de l'espace extérieur devant la salle sous l'école, pour le grillager, afin qu'il puisse être utilisé par les enfants fréquentant le centre en toute sécurité. La pose du grillage et des portails est en cours de réalisation par Jean-Yves ALLION. Certains aménagements sont imposés par la PMI et Jeunesse et Sports, comme la pose d'un placard pour le rangement du matériel (réalisé par Jean-Yves également).

Le centre de loisirs a recruté un animateur et va détacher une personne responsable.

Les inscriptions commenceront les 30 et 31 janvier pour une première ouverture pendant les vacances de février.

Le club Joie de vivre utilisait le même local les mercredis. **Mais plutôt** que de leur demander de changer le jour de leur réunion, il a été proposé de leur mettre temporairement à disposition les locaux qui étaient loués à l'orthophoniste **car** elle quitte la commune fin janvier 2024 . Les responsables du club joie de vivre ont visité ces locaux qui peuvent temporairement convenir à leurs activités bimensuelles et disposent de suffisamment d'espace pour stocker leurs affaires.

- ✓ **Aménagement du préau derrière la mairie**

Charles Brun explique au Conseil que **la commission d'accessibilité a émis un avis défavorable car** elle a une lecture différente des textes de loi en matière d'espace utile aux personnes à mobilité réduite dans les toilettes. Cette commission exige qu'un fauteuil roulant puisse tourner complètement à l'intérieur des toilettes (alors que les textes autorisent un espace un peu plus réduit si le fauteuil peut tourner devant les toilettes et rentrer en marche arrière). **L'architecte a modifié les plans pour tenir compte de ces motifs. Ces plans ont été annexés à la demande de PC initiale. En revanche, une nouvelle demande d'Autorisation de Travaux (AT) a été déposée avec les nouveaux plans et sera soumis à l'avis de la Commission d'Accessibilité en février 2024. Si son avis est favorable, l'ouverture de cet établissement recevant du public (ERP) sera possible.**

Il sera possible de démarrer les travaux après obtention du permis de construire.

Une commission dédiée au choix de ces entreprises se réunira le 31 janvier à 20h.

- ✓ **Projet d'aménagement de la place Lavally**

Charles Brun présente le projet d'aménagements de la rue du 14 juillet et de la place Lavally. Le plan est projeté. L'objectif de ces aménagements est de sécuriser l'espace devant l'entrée de la salle des fêtes en coupant la circulation rue du 14 juillet. Les deux murets qui longent cette rue seraient enlevés pour libérer de l'espace et des espaces verts seront créés. La circulation restera possible, à faible vitesse en direction du cimetière. La voie qui sera réalisée séparera la place en deux espaces, l'un en sablon, arboré, qui pourra servir à des activités ludiques ou sportives (pétanque par exemple) ou servir ponctuellement de parking lorsque la salle des fêtes est utilisée, l'autre, engazonné et arboré, accueillera un « pumptrack » (pour les rollers, skates, vélos, etc…) des bancs, tables de ping-pong ou autres mobiliers urbains, et deviendra ainsi un bel écrin de verdure et de loisirs.

L'accès aux garages et au local technique communal sera préservé, l'accès des véhicules à la salle des fêtes pour un traiteur ou pour les pompiers sera également maintenu.

Une première estimation des travaux a été réalisée par le cabinet réalités, à hauteur de **480 000 € HT** auxquels s'ajoutent **40 000 €HT** de maitrise d'œuvre. Cette réalisation tient compte du fait qu'il y a d'importants travaux de voirie. Il sera néanmoins possible de revoir certains aspects du projet si l'on souhaite limiter les coûts.

Certaines demandes de subventions ont déjà été faites (car il y a des délais à respecter), d'autres vont avoir lieu.

Les conseillers départementaux viendront visiter les lieux et le projet leur sera présenté le 9 février 2024. Monsieur le Sous-Préfet, rencontré récemment, marque également son intérêt et nous visitera le 15 février 2024 pour avoir une idée plus précise du projet.

- ✓ **Orientations budgétaires 2024**

Charles Brun présente les projets d'investissements à inscrire au budget 2024 et laisse le conseil en débattre ensuite :

- Aménagement du préau derrière la mairie en salle communale
- Réfection de l'appartement au dernier étage du bâtiment ex-mairie à côté de l'école
- Réfection de la cage d'escalier du bâtiment ex-mairie à côté de l'école
- Relève de tombes et réaménagement d'un carré du cimetière
- Réparations dans l'appartement loué au-dessus de la Mairie (notamment la salle de bains)
- Chauffage de la salle des fêtes (étude et réalisation). Une étude a été réalisée qui révèle que l'isolation de la salle des fêtes n'est pas mauvaise. Changer les ouvertures n'apporterait pas grand-chose. L'effort de rénovation énergétique devra donc se concentrer sur le choix et la mise en œuvre d'un autre mode de chauffage.
- Façade du pignon du bâtiment de la MAM donnant sur les propriété voisines (crépi nécessaire pour protéger le mur des intempéries)
- Changement des ordinateurs à l'école (ils ont été donnés à l'école il y a quelques années alors qu'ils étaient mis au rebut par une entreprise. Leur âge fait qu'aujourd'hui un certain nombre d'entre eux ne démarre plus).
- Aménagement de la cour de la mairie suite à la transformation du préau
- Réflexion sur le chauffage du logement loué dans la partie avant du bâtiment de la MAM qui semble très énergivore
- Rénovation énergétique concernant l'isolation au-dessus de la bibliothèque et isolation des tuyaux de chauffage de l'école.

- ✓ **Une commission budget** se tiendra le 13 février à 20h

- ✓ Deux réunions concernant les **chemins de randonnées de la Copler** sont organisées. Une première réunion à Pradines avec ceux qui souhaitent y participer et qui ont montré un intérêt aura lieu le 1er février à 15h à la mairie, puis une réunion est organisée à la Copler le 9 février de 9h à 12h.

- ✓ **Prochain Conseil Municipal le 27 février 2024 à 20h**